



valable dès la saison 2017/2018..... 1
 Art. 1 Procédure 2
 Art. 2 Catalogue des critères..... 2
 Art. 3 Encadrement du Label 2
 Art. 4 Devoirs des clubs 2
 Art. 5 Modalités de paiement 3

valable dès la saison 2017/2018

Art. 1 Clubs concernés

Selon les dispositions réglementaires, certaines catégories sont soumises de manière contraignante au « Label Talent »

Peuvent participer:

LIGA	Club	Region	Moskito TOP	Mini Top	Novizen Elite	Junioren Elite A	Anzahl Teams
NLB	Rapperswil-Jona Lakers	OS	MO	MI	NE		3
NLA	ZSC Lions	OS	MO	MI	NE		3
NLA	SC Bern Future	ZS	MO	MI	NE	EA	4
NLA	Lausanne 4 Clubs	SR	MO	MI	NE	EA	4
NLA	HC Lugano	ZS	MO	MI	NE	EA	4
NLA	HC Davos	OS	MO	MI	NE	EA	4
NLA	Gottéron MJ Sàrl	SR	MO	MI	NE	EA	4
NLA	EV Zug	ZS	MO	MI	NE	EA	4
NLA	EHC Kloten	OS	MO	MI	NE	EA	4
NLA	EHC Biel-Bienne Sport AG	ZS	MO	MI	NE	EA	4
NLA	SC Young Tigers	ZS	MO	MI	NE	EA	4
NLB	HC Ajoie	SR	MO	MI			2
NLB	GCK Lions	OS	MO	MI	freiwilliger Abstieg	EA	4
NLB	EHC Visp Lions	SR	MO	MI			2
NLA	HC Ambri Piotta Giovani	ZS	MO	MI	(NE)	EA	4
NW-Org.	Genève Futur Hockey	SR	MO	MI	NE	EA	4
NLB	HC La Chaux-de-Fonds	SR	MO	MI	NE		3
NLB	EHC Basel Nachwuchs	ZS	MO	MI			2
1 Liga	HC Dragon / EHC Thun	ZS	MO	MI			2
1 Liga	PIKES EHC Oberturgau	OS	MO	MI			2
NLB	HC Red Ice / Mart.-Verb.-Entr.	SR	MO	MI			2
1 Liga	EHC Winterthur	OS	MO				1
NLA	Genève-Servette HC Ass.	SR	MO				1
NLB	SC Langenthal Nachwuchs AG	ZS	MO				1
1 Liga	EHC Dübendorf	OS	MO	MI			2
2 Liga	SC Rheintal	OS	MO	MI			2
1 Liga	HC Sierre	SR	MO				1
1 Liga	Griffons / CPG / HCBG	SR	MO				1
1 Liga	Argovia Stars	ZS	MO				1
2 Liga	HC Université Neuchâtel	SR	MO				1
2 Liga	HC Yverdon les Bains	SR	MO	MI			2
3 Liga	HC Seetal	ZS	MO				1
1 Liga	EC Will	OS	MO				1
NW-Org.	Thurgauer Young Lions	OS	MO				1
	TEILNEHMER		34	23	14	12	83
12	NLA						
8	NLB				Teilnehmer Meisterschaft	Teilnehmer Meisterschaft	
2	Nachwuchs-Organisation			Neu	13	12	
8	1 Liga			Aufsteiger			
3	2 Liga			(Absteiger)			
1	3 Liga						
34	Total teilnehmende Clubs						



Art. 2 Catalogue des critères

Le catalogue des critères complet figure en annexe. Le catalogue est publié sur le site web.

Critères rouges : Les clubs doivent connaître ces critères, la saisie et l'évaluation s'effectuent directement via la SIHF.

Art. 2.1 Catégorie «Structure»

Toutes les organisations (SA/club = une organisation) alignant au moins deux (2) équipes ou plus au sein du Label Talent remplissent les critères de la catégorie « Structure ».

Les points "Structure" ne peuvent pas être cumulés (à l'intérieur de plusieurs clubs partenaires / sur plusieurs Labels. -> Talent Label & Label Ambition.

Art. 3 Encadrement du Label

Le Comité technique est en charge de la mise en œuvre technique et du contrôle de la qualité du Label Talent.

Art. 3.1 Structure générale des visites Label

Niveau	Visite	Contact sur le terrain	Niveau
Direction technique	Visite de la structure et du catalogue en ligne	-	Direction technique
Juniors Elite A	Visite Label	Pas de visite d'entraînement	Juniors Elite A
Novicen Elite	Visite Label	Pas de visite d'entraînement	Novices Elite
Mini Top	Visite Label	Visite d'entraînement	Mini Top
Moskitos Top	Visite Label	Visite d'entraînement	Moskitos Top

Art. 3.2 Encadrement

Des coachs instructeurs encadrent les clubs individuellement ou en groupe (visites de terrain / critères web). Assistance technique en cas de questions concernant la plateforme web : Jörg Eberle / Sina Neuenschwander

Art. 4 Devoirs des clubs

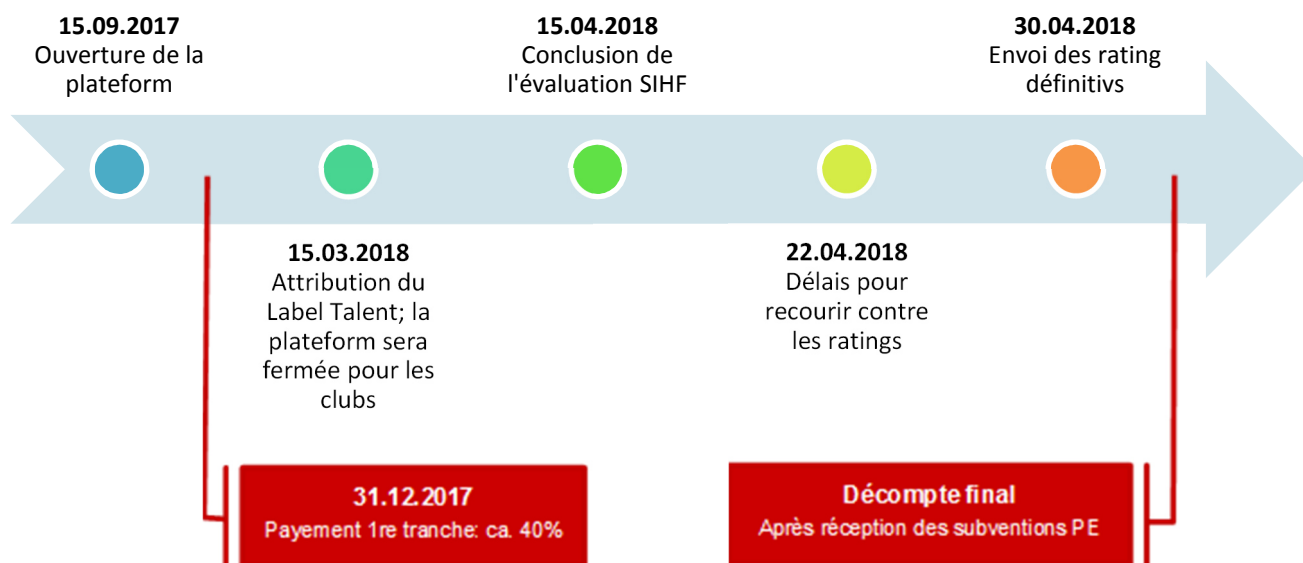
Art. 4.1 Tâches, compétences et obligations

- Les compétences des différents acteurs et groupes sont définies dans le règlement du Talent Label
- Tous les clubs participants ou le Comité technique peuvent déposer des demandes. Le catalogue des critères fait partie intégrante des Directives.
- Participation à la réunion annuelle « Label Talent »
- Les clubs doivent remplir dûment le Label Talent en tant que critère « Talent-Label 17/18 ».

Les questions d'ordre sportif doivent être adressées aux instructeurs ou Jörg Eberle.

Art. 4.2 Délais

Date	Description	Responsabilité
15.09.2017	Ouverture de la plateforme Label	SIHF
31.12.2017	Facturation 1ère partie des subventions selon Art. 6	Club
15.03.2018	Attribution du Label Talent: la plateforme pour les clubs sera fermée	Club
15.04.2018	Conclusion de l'évaluation	SIHF
22.04.2018	Délais pour recourir contre les ratings (7 jours)	Club
30.04.2018	Envoi des ratings définitifs	SIHF
30.05.2018	Facturation selon le rating définitifs	Club



Art. 5 Modalités de paiement

Les montants sont communiqués. Le club établit une facture pour le montant le concernant. 1^{re} tranche au 31 décembre 2017.

Le club peut facturer un montant forfaitaire pour chaque équipe :

Équipe	Montant
Juniors élites A	CHF 50'000.00
Novices élites	CHF 15'000.00
Mini Top	CHF 5'000.00
Moskito Top	CHF 1'000.00

Le décompte final et le paiement final selon le rating définitif et déduction faite de la 1^{re} tranche (en fonction de la réception des contributions en faveur de la promotion de la relève destinées au Label Talent).